

BMA SCPRL

RAPPORT DE TRANSPARENCE

2020

ETABLI CONFORMEMENT AU DECRET WALLON DU 30 AVRIL 2009

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
1. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE, DU CAPITAL ET DE L’ACTIONNARIAT	4
2. DESCRIPTION DU RESEAU	5
3. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE	6
4. LISTE DES INTERCOMMUNALES, DES ORGANISMES D’INTERET PUBLIC ET DES SOCIETES DE LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC POUR LESQUELLES LE CABINET A EFFECTUE UN CONTRÔLE LEGAL DES COMPTES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES :.....	7
5. PRATIQUE EN MATIERE D’INDEPENDANCE	7

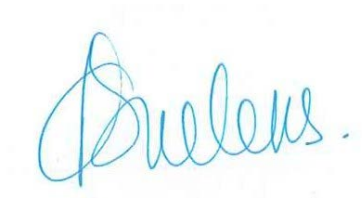
INTRODUCTION

Le présent rapport de transparence est établi conformément au Décret Wallon du 30 avril 2009 relatif aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, des intercommunales et des sociétés de logement de service public ainsi qu'à l'Arrêté d'exécution du Gouvernement Wallon du 9 décembre 2010.

Les informations relatives à notre cabinet peuvent être consultées sur le site : www.bma.be.

Les données contenues dans ce rapport de transparence sont mises à jour au 31 / 12 / 2019.

BMA
Société à responsabilité limitée
Représentée par



Geneviève BUELENS
Administrateur de la société

1. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE, DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Dénomination

La société est une société à responsabilité limitée de droit belge connue sous la dénomination sociale de « Buelens, Mathay & Associates, Réviseurs d'entreprises », en abrégé « BMA » et en néerlandais « Buelens, Mathay & Associates, Bedrijfsrevisoren », en abrégé « BMA ». Chacune de ces dénominations sociales peut être utilisée séparément.

Historique

Société constituée suivant acte reçu le 10 septembre mil neuf cent nonante-sept par le notaire Pierre De Doncker, de résidence à Bruxelles (Annexe au Moniteur belge de date-numéro 1997-09-24/157). Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois lors de sa transformation en société à responsabilité limitée aux termes d'un acte reçu par le notaire Jean-Louis VAN BOXSTAEL, notaire suppléant de Maître Pablo DE DONCKER, notaire à Bruxelles (deuxième canton), le vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf en date du 07 novembre 2019, publié dans les Annexes du Moniteur Belge le 14 novembre 2019 sous le numéro 0343327.

Registre des personnes morales – numéro d'entreprise – numéro de TVA

La société est immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles. Elle est connue auprès de la banque carrefour des entreprises sous le numéro d'entreprise BE0461.440.381. La société est sujette à la TVA sous le numéro de TVA BE 0461.440.381.

Registre de l'IRE

La société est enregistrée depuis 1997 auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sur la liste des personnes morales sous le numéro B00315

Capital social et actionariat

Le capital social de la société s'élève à 50.000,00 EUR. Il est divisé en 2.000 actions sans valeur nominale.

L'actionariat de la société est composé de :

Monsieur Eric MATHAY,

Monsieur Amaury STAS DE RICHELLE

Madame Myriam BOUTON

Madame Geneviève BUELENS, via la société BG & CO srl

Madame Hélène SPEGELAERE, via la société SH & CO reviseur d'entreprises srl

Siège social

Le siège de la société est établi à 1030 Bruxelles, Boulevard Lambermont 430/3

Données de contact

Tél. : 0032 (0) 2.240.64.30

Fax : 0032 (0) 2.242.81.61

E-mail : info@bma.be

Site internet : <http://www.bma.be>

2. DESCRIPTION DU RESEAU

BMA est une organisation indépendante, spécialisée dans la fourniture de services d'audit et assimilables (missions de due diligence, support technique aux transactions, expertises judiciaires, études de rentabilité et de la performance des entreprises, missions d'évaluations d'entreprises, assistance aux entreprises en liquidation, etc.). BMA s'appuie sur les compétences de 5 associés et d'une dizaine de collaborateurs.

BMA n'est lié à aucun réseau.

3. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE

L'administration de la société est assumée par un Conseil d'administration composé de trois membres. Ses administrateurs sont:

- Madame Geneviève BUELENS
- Madame Hélène SPEGELAERE
- Monsieur Amaury STAS DE RICHELLE

Les trois administrateurs assurent la gestion opérationnelle et la surveillance générale du cabinet.

Ils sont assistés d'une "office manager".

Chacun des administrateurs est par ailleurs en charge de diverses tâches nécessaires au bon fonctionnement du cabinet et à l'optimisation ressources financières, bien d'investissement et ressources humaines. Il en va notamment ainsi du suivi des fonctions financières, comptable, planning, recrutement, l'organisation informatique, formations interne, externe, etc. La délégation de ces matières est poussée, laissant grande autonomie aux intéressés, en parfaite information horizontale entre actionnaires, systématique et quotidienne.

Des réunions régulières physiques ou téléphoniques entre administrateurs sont organisées, ainsi que deux réunions stratégiques annuelles.

L'acceptation des mandats de commissaire, missions légales, et autres missions contractuelles est organisée directement par les administrateurs et actionnaires, dans le strict respect des dispositions légales et normatives.

Dans le cas où des clients, mandats et/ou missions sont acceptés directement par des actionnaires (non administrateurs), l'information est transmise aux administrateurs. Dès qu'un dossier est ouvert (mandat de commissaire, mission légale, mission contractuelle), la base de données générale du cabinet est mise à jour, intégrant au minimum les informations suivantes:

- nom du client, personne morale ou physique (et coordonnées complètes)
- identification de la mission, et codification ad hoc pour les besoins de reporting IRE

4. LISTE DES INTERCOMMUNALES, DES ORGANISMES D'INTERET PUBLIC ET DES SOCIETES DE LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC POUR LESQUELLES LE CABINET A EFFECTUE UN CONTRÔLE LEGAL DES COMPTES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES :

Notre cabinet a exécuté les **missions de commissaire** auprès des Intercommunales en Région Wallonne au cours des trois dernières années :

- CILE (contrôle 2018, 2017 et 2016)

Notre cabinet a exécuté les missions de commissaire auprès des Intercommunales sur le territoire de la Région Wallonne et de la Région bruxelloise au cours des trois dernières années :

- BRUTELE sc (contrôle 2018, 2017 et 2016)

5. PRATIQUE EN MATIERE D'INDEPENDANCE

Chaque année, chaque actionnaire et chaque collaborateur remet aux administrateurs une déclaration signée sur l'honneur quant à l'absence de situation de nature à porter préjudice aux règles d'indépendance. A cette fin, une liste exhaustive des clients mandats est remise préalablement aux collaborateurs.

Enfin, préalablement à l'acceptation de toute mission (mandat de commissaire, mission légale ou contractuelle), une procédure formelle simple de validation de l'indépendance est mise en place afin de respecter ces principes.

Conformément à l'article L 1523 -24 § 3 et à l'article L 1531 – 2 § 4, nous confirmons et déclarons sur l'honneur que :

- a) nous n'exerçons aucun mandat quelconque auprès d'un collège communal, provincial, d'un bureau permanent de CPAS, provincial et CPAS au sein d'une intercommunale ;
- b) aucun membre d'un réseau dont fait partie une personne morale ou entité dans laquelle un membre d'un collège communal, provincial, d'un bureau permanent du CPAS ne détient un intérêt patrimonial direct ou indirect dans notre Cabinet de révision.